



VILLE DE MARGNY-LES-COMPIEGNE

Arrêté portant nomination des Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale

N° AG 29-2026

Le Maire de la Commune de Margny-Lès-Compiègne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu les Articles R.123-7 à R.123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2026-03-22-10 en date du 22 mars 2026 fixant le nombre de Membres Administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale à 17,

Considérant qu'il appartient au Maire de nommer, par arrêté, les membres non élus du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

Considérant que les représentants des associations familiales sont proposés par l'UDAF,

Considérant que l'UDAF a été sollicitée par courrier électronique en date du 31 mars 2026 afin de proposer un représentant des associations familiales,

Considérant qu'il y a lieu, en conséquence, de désigner une personne qualifiée en lieu et place du représentants des associations familiales,

Considérant que les membres nommés participent à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la Commune,

ARRETE

Article 1 :

Sont nommés membres du Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Commune de Margny-Lès-Compiègne :

- ✓ Monsieur Vincent FOSSE, domicilié à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 212, Rue de Beauvais, est nommé au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,

Margny-Lès-Compiègne
060-216003798-20260402-AG29-2026-AR
Date de réception en préfecture : 07/04/2026

- ✓ Madame Zadiyé BLANC, domiciliée à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 29, Rue des Coquelicots, est nommée au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,
- ✓ Monsieur Jean-Louis DIOGO, domicilié à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 407, Rue du Maréchal Joffre, est nommé au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,
- ✓ Madame Sylviane PARIZE, domiciliée à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 634, Avenue Octave Butin, est nommée au titre des personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées dans la Commune,
- ✓ Madame Solène DESAGE, domiciliée à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 14, Quai de l'Ecluse, est nommé en qualité de représentant des associations familiales,
- ✓ Madame Suzanne BOUCHET, domiciliée à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 46, Allée Marcel Guérin, est nommée en qualité de représentante des associations de personnes âgées,
- ✓ Madame Lucile BONNE, domiciliée à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 141 Rue Paul Doumer, est nommée en qualité de représentante des associations de personnes en situation de handicap,
- ✓ Monsieur Jean-Paul HERBET, domicilié à Margny-Lès-Compiègne (60280) au 279, Rue André Royer, est nommé en qualité de représentant des associations œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre les exclusions.

Article 2 :

Les membres ainsi désignés siégeront au Conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale pour la durée du mandat municipal en cours.

Article 3 :

Le présent arrêté sera notifié aux intéressés et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Margny-Lès-Compiègne, le 2 avril 2026.



Le Maire,

Bernard HELLAL

Accusé de réception en préfecture
060-216003798-20260402-AG29-2026-AR
Date de réception en préfecture : 07/04/2026